

**MAIRIE DE VITTEFLEUR**  
**76450 VITTEFLEUR**

Tél : 02.35.97.53.07

**Conseil municipal du 20 Mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux l'articles L .2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux :

Madame Hélène DANGER, Madame Angélique DESJARDINS, Monsieur Franck FOIRET, Monsieur Jean GRANDSIRE, Monsieur Florian HAMEL, Madame Nicole LARDANS, Madame Karine LEDOUX, Monsieur Michel LECOMPTE, Madame Magalie LECONTE, Madame Annick MUNIER, Monsieur Mickaël ROBERT et Madame Sophie ROUSSIGNOL.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Laetitia BENNAI ayant donné pouvoir à Monsieur Franck FOIRET, Monsieur François CROCHEMORE à Monsieur Mickaël ROBERT, et Monsieur Jean-Louis PROST à Madame Angélique DESJARDINS.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel LECOMPTE, doyen de l'assemblée, qui, après l'appel nominal,

Il a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :  
Madame Laetitia BENNAI, Monsieur François CROCHEMORE, Madame Hélène DANGER, Madame Angélique DESJARDINS, Monsieur Franck FOIRET, Monsieur Jean GRANDSIRE, Monsieur Florian HAMEL, Madame Nicole LARDANS, Madame Karine LEDOUX, Monsieur Michel LECOMPTE, Madame Magalie LECONTE, Madame Annick MUNIER, Monsieur Jean-Louis PROST, Monsieur Mickaël ROBERT et Madame Sophie ROUSSIGNOL.

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame Annick MUNIER.

Le Conseil Municipal a adopté le compte-rendu de la précédente réunion .

**ELECTION DU MAIRE**

Monsieur Michel LECOMPTE, le plus âgé des membres du Conseil, a pris la présidence de l'assemblée (art. L 2122-8 du CGCT). Ayant procédé à l'appel nominal des membres du conseil, Il a été constaté que douze conseillers étaient présents, et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à

l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Angélique DESJARDINS et Monsieur Jean GRANDSIRE ont été nommés assesseurs.

### **Premier tour de scrutin :**

Après l'appel de candidature, un seul candidat déclaré : Franck FOIRET.

Il est procédé au vote :

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de Bulletins blancs ou nul : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

A obtenu Monsieur Franck FOIRET a obtenu : treize voix (13).

Monsieur FOIRET Franck ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé, à cet effet, il a repris la présidence de l'assemblée.

### **CREATION DES POSTES D' ADJOINTS :**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de trois postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de trois postes d'adjoints au maire.

### **ELECTION DES ADJOINTS :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. FOIRET Franck élu Maire, à l'élection des adjoints.

Après appel de candidature, une liste de trois conseillers a été présentée.

Il est procédé au déroulement du vote.

### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu Monsieur Mickaël ROBERT, Madame Karine LEDOUX et Monsieur Michel LECOMPTE : quatorze voix (14).

Monsieur Mickaël ROBERT a été proclamé premier adjoint au maire, Madame Karine LEDOUX, deuxième adjoint au maire, et Monsieur Michel LECOMPTE, troisième adjoint au maire.

### **CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL**

Monsieur le maire donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28)

### **DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le maire donne lecture du projet de délibération concernant les délégations que le conseil municipal (*Article L 2122 du CGCT*) peut attribuer au maire pendant la durée de son mandat. Les délégations permettent au maire de prendre des décisions sans passer par le conseil municipal, notamment en cas d'urgence. Il précise qu'il doit rendre compte à chacune des réunions du conseil de l'exercice de cette délégation. Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, donne son accord pour la durée du mandat.

### **COMMISSIONS :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le fonctionnement des commissions et propose à chaque conseiller de prendre part à certaines d'entre elles.

Il en résulte ce qui est dit ci-après :

#### **Finances**

Monsieur Franck FOIRET

Titulaires :

Monsieur Jean GRANDSIRE

Madame Magalie LECONTE

Madame Annick MUNIER

Monsieur Mickaël ROBERT

Suppléant :

Monsieur Florian HAMEL

#### **Travaux – patrimoine**

Monsieur Franck FOIRET

Monsieur Jean GRANDSIRE

Madame Magalie LECONTE

Monsieur Mickaël ROBERT

Madame Sophie ROUSSIGNOL

Suppléants :

Madame Angélique DESJARDINS  
Madame Karine LEDOUX

- **Voirie, fleurissement, employés communaux du technique**

Monsieur Franck FOIRET  
Madame Annick MUNIER  
Monsieur Mickaël ROBERT  
Monsieur François CROCHEMORE

- **Gestion des salles, personnel de la salle, Gestion du cimetière**

Monsieur Franck FOIRET  
Monsieur Jean GRANDSIRE  
Monsieur Michel LECOMPTE  
Madame Annick MUNIER

- **Communication**

Monsieur Franck FOIRET  
Madame Laetitia BENNAI  
Monsieur Florian HAMEL  
Madame Annick MUNIER  
Monsieur Mickaël ROBERT

- **Élections**

Monsieur Franck FOIRET  
Madame Laetitia BENNAI  
Madame Angélique DESJARDINS  
Monsieur Michel LECOMPTE

- **Festivités, manifestations, vie associative**

Monsieur Franck FOIRET  
Madame Laetitia BENNAI  
Monsieur François CROCHEMORE  
Madame Nicole LARDANS  
Madame Karine LEDOUX  
Madame Annick MUNIER  
Monsieur Mickaël ROBERT

Suppléante :

Madame Sophie ROUSSIGNOL

- **Culture, tourisme**

Monsieur Franck FOIRET  
Madame Angélique DESJARDINS  
Madame Karine LEDOUX  
Monsieur Jean-Louis PROST

- **Sports**

Monsieur Franck FOIRET  
Monsieur François CROCHEMORE  
Monsieur Florian HAMEL

- **SIVOS**

Monsieur Franck FOIRET  
Madame Hélène DANGER

Suppléants :

Monsieur François CROCHEMORE  
Madame Sophie ROUSSIGNOL

- **Représentant au conseil d'école**

Monsieur Franck FOIRET  
Madame Hélène DANGER

Suppléants :

Monsieur François CROCHEMORE  
Madame Sophie ROUSSIGNOL

- **Syndicat du collège L. BOUILHET**

Monsieur Franck FOIRET  
Madame Hélène DANGER

Suppléants :

Monsieur François CROCHEMORE  
Madame Sophie ROUSSIGNOL

- **Commission communale des impôts directs**

Monsieur Patrick COLE  
Madame Liliane CORDIER  
Monsieur Christian DUCROC  
Monsieur Rémy DUPRE  
Monsieur Michel LECOMPTE  
Madame Magalie LECONTE  
Madame Karine LEDOUX  
Monsieur Christophe LEROY  
Madame Annick MUNIER  
Monsieur Mickaël ROBERT  
Monsieur Guillaume ROUSSIGNOL  
Monsieur Jean-Marc SEVESTRE

Suppléants :

Monsieur Philippe BOQUET  
Monsieur Vincent CAVELIER  
Monsieur Jacques DELAPORTE  
Monsieur Claude GIARD  
Monsieur Jean GRANDSIRE  
Monsieur Florian HAMEL  
Monsieur Alain LALLEMAND  
Madame Nicole LARDANS  
Monsieur Jean-Louis PROST  
Monsieur Jacques ROUSSIGNOL  
Madame Sophie ROUSSIGNOL  
Monsieur Hervé VOIMENT

- **Correspondant défense**

Monsieur Mickaël ROBERT

- **Correspondant pompier**

Monsieur Jean GRANDSIRE

- **Représentant des élus au CNAS :**

Madame Sophie ROUSSIGNOL

- **Commission d'appel d'offres :**

Monsieur Franck FOIRET

Titulaires :  
Monsieur Jean GRANDSIRE  
Madame Magalie LECONTE  
Madame Annick MUNIER  
Monsieur Mickaël ROBERT

Suppléant :  
Monsieur Florian HAMEL

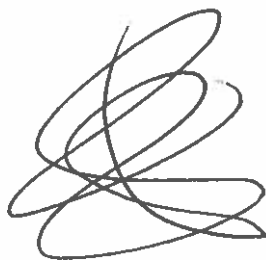
**DIVERS ET TOUR DE TABLE :**

- certaines marches, pour accéder à la salle Paul LECORDIER sont cassées,
- la clenche du portillon de l'école est cassée,
- sur le chemin de l'école, il y a des poteaux donc les chapeaux se décollent,
- l'ampoule de l'escalier de la mairie pour accéder à l'étage doit être changée, ce qui n'est pas chose simple pour y accéder,
  - il est demandé de mettre les convocations du conseil municipal sur Panneau Pocket et sur Facebook,
  - La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 27 mars 2026 pour voter le budget, les indemnisations du maire et des adjoints et divers points.

Fin du conseil à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Monsieur Franck FOIRET



La secrétaire  
Madame Annick MUNIER

